



Le Ronssoyen

« En juillet, le tonnerre sème richesse en terre. »

Bulletin de Juillet 2019

Enfants à vélo : prudence !!!

Le Décret visant à rendre obligatoire le port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, est entré en vigueur le 22 Mars 2017.



En cas de non-respect de cette disposition, la responsabilité des adultes transportant ou accompagnant des enfants sera engagée et sanctionnée d'une amende de 90 euros. Cette mesure, destinée à protéger les plus vulnérables, s'inscrit dans le cadre des préconisations du *Comité interministériel de la Sécurité Routière*, visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatisme crânien des enfants pratiquant le vélo.

14 juillet 2019

Jeux divers

Tombola gratuite (*Panier garni*)

Nombreux lots

Buvette sur place

14h00 : Inscriptions pour le

Concours de pétanque

14h30 : Début du Concours

17h00 : Remise des prix

aux enfants de l'école

18h00 : Vin d'honneur

A partir de 21h00 : Bal gratuit

animé par « Greg »

21h30 : Rendez-vous au stade pour

la retraite aux flambeaux

23h00 : Feu d'artifice tiré sur la place



14 juillet 2018
Photo de Jean-François DUCATTEAU



organisée par le foot
Dimanche 18 août 2019
au stade, de 8h à 17h

Concours de penaltys (1 euro) :
pour les jeunes à 11h00
pour les seniors à 11h30
Restauration sur place





À NOTER :

L'Agence Postale sera fermée
du 5 au 15 août 2019 inclus,
pour les congés d'été.
Réouverture le Vendredi 16 août 2019.



La rubrique de Jean-Marie MOIRET

Y a békeu'd gins qui prennent euz'eutes pou des naius, ches pos ène raison pouill'yeû rinde euch'mâ'

ELE KACHE ALL BITARDE

In jor ché jonne ède Ronsswo iss déchite
In va all kache all Bitarde,
Sin von avu in balou d'pale,
Pou alé à ché "fousfate" pu lon à Timplu l'Gra.

Y rinkonte nou " Réchoussa" d'alé avuk eu,
Lé vla pouharti, lé aché touhar din l'jor.

La va y moète èle fu ach balou, ché sin chor,
Cha va lé atiroé ki dite à "Réchoussa",
Von finwir par paché, perparon nou erme.
Feu attinde karémin èle nwi.

Mé ou bou din lon moumin, maléreu,
Nou oume s'entrève tou cheul ; y l'appoèl
toudi,
Rin, ché z'eute chon pouharti,
Ele léssyan là din èle nwi.

Sintin k'in ess sé mouki d'li,
Y l'erganne Ronsswo tou à l'aisi.

LA CHASSE À LA BITARDE

Un jour, des jeunes du Ronssoy se décident,
"Faire une chasse à la Bitarde",
Prenant avec eux un ballot de paille,
Ils se dirigent vers les "Phosphates" à Templeux-
le-Guéard.

Ils entraînent aussi "Réchaussat" d'y venir aussi,
Les voilà partis, il est assez tard dans le jour.

Là ils mettent le feu au ballot, c'est son sort,
Cela va les attirer disent-ils à "Réchaussat",
Les Bitardes vont passer, il faut préparer vos
armes,
Mais il faut attendre la nuit.

Mais au bout d'un long moment ; malheureux,
Notre homme se retrouve tout seul, il appelle
Rien, les autres sont partis,
Le laissant seul dans la nuit.

Sentant que l'on s'est moqué de lui,
Il regagne Le Ronssoy tout doucement.

En Picardie, la variante régionale de la chasse au dahu (animal imaginaire vivant dans les zones montagneuses ; les villages picards ne disposent parfois que quelques talus à défaut de vraies collines et de versants montagneux) était pratiquée sous le nom de chasse à la bitarde ou bistarde (« el cache al bitarde »). Elle a été organisée dans certaines communautés villageoises jusque dans les années 1970. L'animal imaginaire serait un oiseau (un genre de bécasse ?). Il était bien souvent recommandé au « naïf de service », victime de la plaisanterie, de s'appliquer à siffler ou hululer longuement pour attirer l'oiseau.

Il est rapporté qu'en 1934 un valet de ferme de quinze ans, invité à participer à une chasse au bitard dans un village de Vendée et ayant compris sur le tard le tour qu'on lui avait joué, se vengea en saccageant les jardins de toutes les fermes où travaillaient les domestiques qui s'étaient ainsi moqués de lui.

